



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

DRH/DH.12.228

Paris le 02 AVR. 2012

DECISION

- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 421.1, R 421.14 et R. 421.17 ;
- VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires, ensemble sa circulaire d'application du 23 avril 1999 ;
- VU le décret du 3 juillet 2003 nommant Monsieur Jean-Pierre POLY, Directeur Général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- VU le décret n° 2001-585 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier des agents techniques de l'Environnement ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2002 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des agents techniques de l'environnement et notamment ses articles 3 et 5 relatifs à la création et à la composition de la Commission administrative paritaire préparatoire placée auprès du Directeur Général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- VU l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans le fonction publique de l'Etat ; ensemble la Note du MEDDTL en date du 28 juillet 2011 fixant les modalités d'organisation du scrutin du 20 octobre 2011 pour le renouvellement des CAP des personnels techniques de l'environnement ;
- VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 20 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au sein de la C.A.P. préparatoire compétente à l'égard des Agents Techniques de l'Environnement ;

DECIDE

Article 1er : Les représentants du personnel élus en qualité de membres de la Commission administrative paritaire préparatoire placée auprès du Directeur Général de l'ONCFS compétente à l'égard des Agents Techniques de l'Environnement, de la spécialité « Milieux et faune sauvage » sont les suivants :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Agent Technique Principal de 1^{ère} classe			
- Pascal WANHEM	[SNE-FSU]	- Aloyse MAGAR	[SNE-FSU]
- Yves ROGERIEUX	[UNSA Ecologie]	- Michel DEBEUX	[UNSA Ecologie]
Agent Technique Principal de 2^{ème} classe			
- Philippe GILLES	[SNE-FSU]	- Philippe BIBES	[SNE-FSU]
- Jerome GAYRARD	[UNSA Ecologie]	- Franck SARRY	[UNSA Ecologie]
Agent Technique			
- Thierry BEAUVAIS	[SNE-FSU]	- Rémy CHABANNE	[SNE-FSU]
- Aurélien LEDUC	[UNSA Ecologie]	- Yannis FALQUE	[UNSA Ecologie]

.../...

Article 2 : Ces membres sont élus pour un **mandat de 4 ans** qui prend effet à compter du **25 avril 2012**.

Article 3 : La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur Général



Jean-Pierre POLY